



REGLEMENT FINANCIER NEC ESCRIME

Saison 2021/2022

Ce document vise à définir ;

- les tarifications applicables aux licences
- les conditions de remboursement des frais engagés par les tireurs, maitres d'armes et bénévoles du club
- les modalités de versement aux tireurs et maitres des bonifications de fin d'année pour performance

1. Tarifs des licences

Les tarifs indiqués ci-après s'appliquent pour la saison 2021/2022 et s'entendent Licence, assurance +, passeport et pack compétition inclus ;

Conditions spéciales

Catégories	Localisation	
	Nantes	Vertou
Groupe Eveil	250	NA
Groupe M 7 à M 15	300	300
Groupe Demandeurs emplois /Etudiants	275	NA
Groupe M 17 et plus Epée	350	NA
Groupe Loisir M17 et plus Fleuret	350	350
Groupe Elite fleuret	400	NA
Leçons individuelles pour 30 minutes	30	30

Réduction Tarifs

Licencié et salarié d'un partenaire financier club (sur présentation bulletin de salaire)	- 15 %
Licencié d'une même famille	Sur l'ensemble des adhésions
A partir du second membre	- 5%
A partir du troisième membre	- 10%
A partir du quatrième membre et plus	- 15%
Salariés à temps plein NEC	Dans la limite de 3 par famille
Pour les membres de la famille des salariés de l'association du 1 ^{er} cercle (foyer fiscal, enfants)	exonération de la cotisation reste à charge la licence

Toute inscription après janvier fera l'objet d'une facturation au prorata des mois restants, tout mois entamé étant dû dans son intégralité.

2. Locations tenues et casiers

Locations	Prix € TTC
Casiers	35 €
Tenue complète première année	40 €
Tenue complète (après la 1 ^{ère} année)	60 €
Masque (selon disponibilité)	40 €
Sous cuirasse (selon disponibilité)	15 €
CAUTION Tenue	200 €
CAUTION Masque	100 €

3. Remboursements et frais de déplacements

Préambule :

Pour prétendre à un remboursement, le tireur doit ;

- Porter les couleurs du club (chaussettes, veste, ..) les jours de compétition
- Se déplacer avec la logistique du club afin d'optimiser les couts
- Se présenter lors de l'appel – un remboursement des frais d'inscriptions pourra être envisagé par le bureau sur présentation de justificatifs expliquant l'absence
- Avoir un comportement en adéquation avec les valeurs et le règlement intérieur du club
- Présenter les justificatifs - les remboursements seront faits sur présentation du formulaire de remboursement dument rempli disponible au secrétariat accompagné des justificatifs validés par le directeur technique

Prise en charge des frais d'inscription aux compétitions

Toutes armes	Frais inscription				
	CD 44	Ligue PdL et Zone	Challenges	CN Quart/demi-finale/CdF	Circuits coupe de Monde et Europe
Avant M 15	Pris en charge par le club	A la charge des tireurs	A la charge des tireurs	NA	NA
M 15				Pris en charge par le club	Pris en charge par le club
M 17 à M 20					
Seniors	NA	A la charge des tireurs	A la charge des tireurs	Pris en charge par le club	Pris en charge par le club
Vétérans				NA	NA
Equipe N1 N2					

Prise en charge des frais de déplacement tireurs

Toutes armes	Frais de déplacement : tireurs					
	CD 44 / Ligue PDL / Zone	Challenges	CN Quart/demi-finale CdF	CdF	Circuits coupe de Monde et Europe	
Avant M 15	A la charge des tireurs	A la charge des tireurs	NA	NA	NA	
M 15			A la charge des tireurs	A la charge des tireurs		Pris en charge par le club dans la limite de 100 € par tireur
M 17 à M 20 indiv et Equipe				A la charge des tireurs	A la charge des tireurs sauf maitre d'armes	Pris en charge par le club dans la limite de 100€ par tireur sauf maitre armes
Seniors individuel et équipes autres que fanions			A la charge des tireurs		NA	Pris en charge par le club dans la limite de 200€ par tireur
Vétérans		NA		Pris en charge par le club dans la limite de 200€ par tireur		
Equipe N1 N2	NA	Pris en charge par le club dans la limite de 200€ par tireur	Pris en charge par le club dans la limite de 200€ par tireur	NA		

Prise en charge des frais de déplacement Arbitres et maitres d'armes

En début de saison l'équipe pédagogique du club présente au comité directeur un planning d'encadrement des compétitions.

Les frais de l'arbitre seront pris en charge si la présence de celui-ci est requise au regard des conditions de la feuille de route, et après l'accord du directeur technique du club.

Toutes armes	Frais de déplacement : arbitres et Maitre d'Armes		
	Challenge	CD 44 / Ligue PDL / Zone	CN / CEP/CdF
Arbitre Club			
Plafond restaurant soir	NA	NA	25
Plafond hôtel / pers, pdj compris			60
Transports	Transport de l'arbitre effectué par un maitre d'armes ou un parent et pris en charge par le club		Pris en charge par le club
Maitre d'Armes			
Plafond restaurant soir	NA	25	25
Plafond hôtel / pers, pdj compris			60
Transports	<p>Le principe est de ne pas prévoir de déplacement de MA aux challenges, cependant si plus de 5 tireurs du NEC sont présents les frais du MA se déplaçant seront couverts, sur la base de 0,4€ du km + péages (0,35 sans covoit)</p> <p>Trains en 2nde ou voiture : la meilleure option doit être retenue. En cas d'utilisation de la voiture : Trajet <800km : 0.4€/kms et frais de péages (0,35€/km sans covoiturage de tireur ou d'arbitre) Refacturation aux tireurs conduits sur la base de 0.1 €/km et frais de péages. Location possible et refacturation aux tireurs conduits sur la base de 0,1 €/km + péage Au-delà de 800 kms AR : location de voiture obligatoire et refacturation aux tireurs conduits, frais réels</p>		

Les parents et bénévoles ne peuvent solliciter auprès du club aucun remboursement au titre des frais de déplacements pour une compétition-

4. Remboursement sur la performance

Si la situation financière :

- Met en évidence un résultat positif d'au moins 2 % du budget de recettes de fonctionnement sur la saison N-1.
- Le format (argent, bon d'achat, avoir...) est laissé à l'appréciation du bureau.
- Met en évidence un résultat inférieur, ces sommes seront capitalisées.

1. Tireurs :

Le club accordera des remboursements sur la performance aux tireurs selon le barème ci-dessous, le versement de ces sommes sera effectué à la suite des compétitions concernées. Il sera envisagé lors du 1er bureau de l'année de majorer le barème sur tout ou partie des tireurs pour résultats individuels ou collectifs exceptionnels ou particulièrement non paritaires (catégorie, sexe)

Toutes armes	Remboursement sur la performance		
	Challenges, CD44, Ligue PDL, Zone	Circuit National	CdF, Coupe d'Europe et Monde
M13 et avant	NA	NA	NA
M15 à M20 indiv.		10 € par match de tableau gagné	10 € par match de tableau gagné
M15 à M20 équipe			
Seniors individuel			
Vétérans			
Equipe fanion	NA	50 € par tireur si podium N2/N3 100 € par tireur si podium N1	

2. Maitres d'armes :

Le club accordera des bonifications de performance aux maitres d'armes selon le calcul ci-dessus, le versement de ces sommes sera validé en septembre suivant la fin de chaque exercice au regard des résultats financiers estimés par le bureau.

La somme versée sera égale au total de la somme versée aux tireurs, divisée à part égale entre les maitres d'armes salariés à temps plein.

-

Le Bureau